

LE PROJET ÉOLIEN DU MIREBALAIS

MIEUX CONNAÎTRE LE PROJET
ET SA DÉMARCHE DE CONCERTATION



 **NORDEX**

LE MOT DU CHEF DE PROJET



DÈS LE DÉMARRAGE DU PROJET, NOUS AVONS EU À CŒUR DE FAIRE DE CE PROJET UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

C'est pourquoi, en janvier 2017, nous avons initié une démarche de concertation volontariste: tous ceux qui le souhaitent ont pu être associés aux réflexions autour du projet.

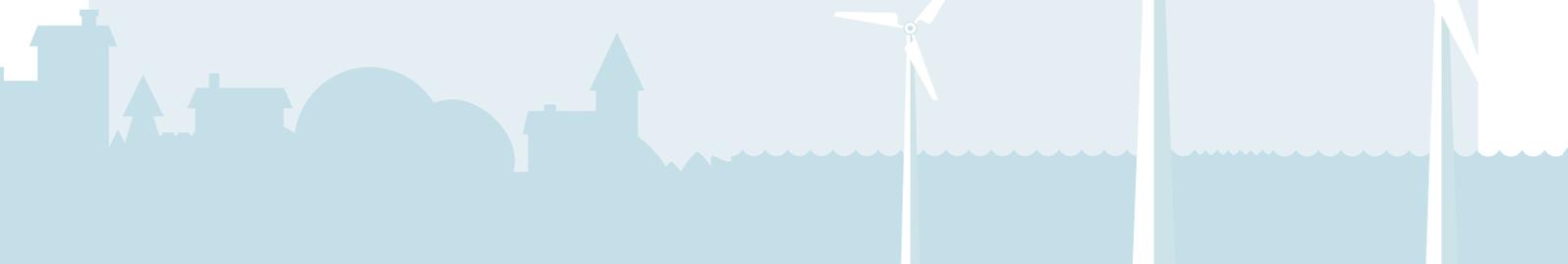
Trois ans après les premiers événements et plus d'une dizaine de rendez-vous organisés, nous sommes fiers de vous présenter le projet du Mirebalais, fruit de nos nombreux échanges.

Nous tenions par ailleurs à remercier particulièrement l'ensemble des personnes qui se sont investies dans ce projet au fil des mois et qui ont permis d'en faire un véritable projet pour et au service du territoire qui l'accueille.

Adrien LOISELET - Chef de projet NORDEX France

NORDEX FRANCE, QUI SOMMES-NOUS ?

NORDEX France est un développeur et constructeur d'éoliennes reconnu parmi les leaders mondiaux sur le marché. Toutefois, notre savoir-faire va bien au-delà de la simple fourniture d'éoliennes. En effet, nous sommes présents à toutes les phases d'un projet éolien: de l'identification d'un secteur favorable à la réalisation d'un parc éolien jusqu'au démantèlement de celui-ci, en passant par la maintenance des éoliennes durant toute leur durée de vie. Ce lien fort et de long terme avec le territoire constitue une de nos forces et fait partie de notre ADN.



L'ÉOLIEN, QUELS AVANTAGES ?

UNE ÉNERGIE D'AVENIR

L'énergie éolienne présente de nombreux atouts : elle ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. Puisque renouvelable et non polluante, cette énergie contribue à une meilleure qualité de l'air et à la lutte contre le dérèglement climatique. Par ailleurs, le vent est une ressource inépuisable, gratuite et propre.

UNE AMBITION NATIONALE

La stratégie Française pour l'énergie et le climat est définie à travers la programmation pluriannuelle de l'énergie (en 2019). Elle prévoit notamment, d'ici 2028, d'atteindre 33 % de consommation finale d'énergie renouvelable et de réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion d'énergie (par rapport à 1990). L'énergie éolienne est l'une des sources de production d'électricité permettant de parvenir, à moindre coût, à la réalisation de ces objectifs.

UNE ÉNERGIE LOCALE

L'énergie éolienne est une ressource disponible localement qui contribue également au dynamisme des territoires dans lesquels elle s'implante. Les retombées économiques générées par le parc éolien du Mirebalais seront de plusieurs ordres : des retombées fiscales annuelles à la création d'activités économiques locales lors de la construction de l'exploitation du parc.



+ de 1000
éoliennes
en
fonctionnement
en France



+ 2 GW
de puissance
totale
installée



168
parcs éoliens
en service



17
centres
de maintenance
répartis sur
l'ensemble
du territoire.

LE PROJET ÉOLIEN DU MIREBALAIS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

POURQUOI UN PROJET ÉOLIEN SUR THURAGEAU ?

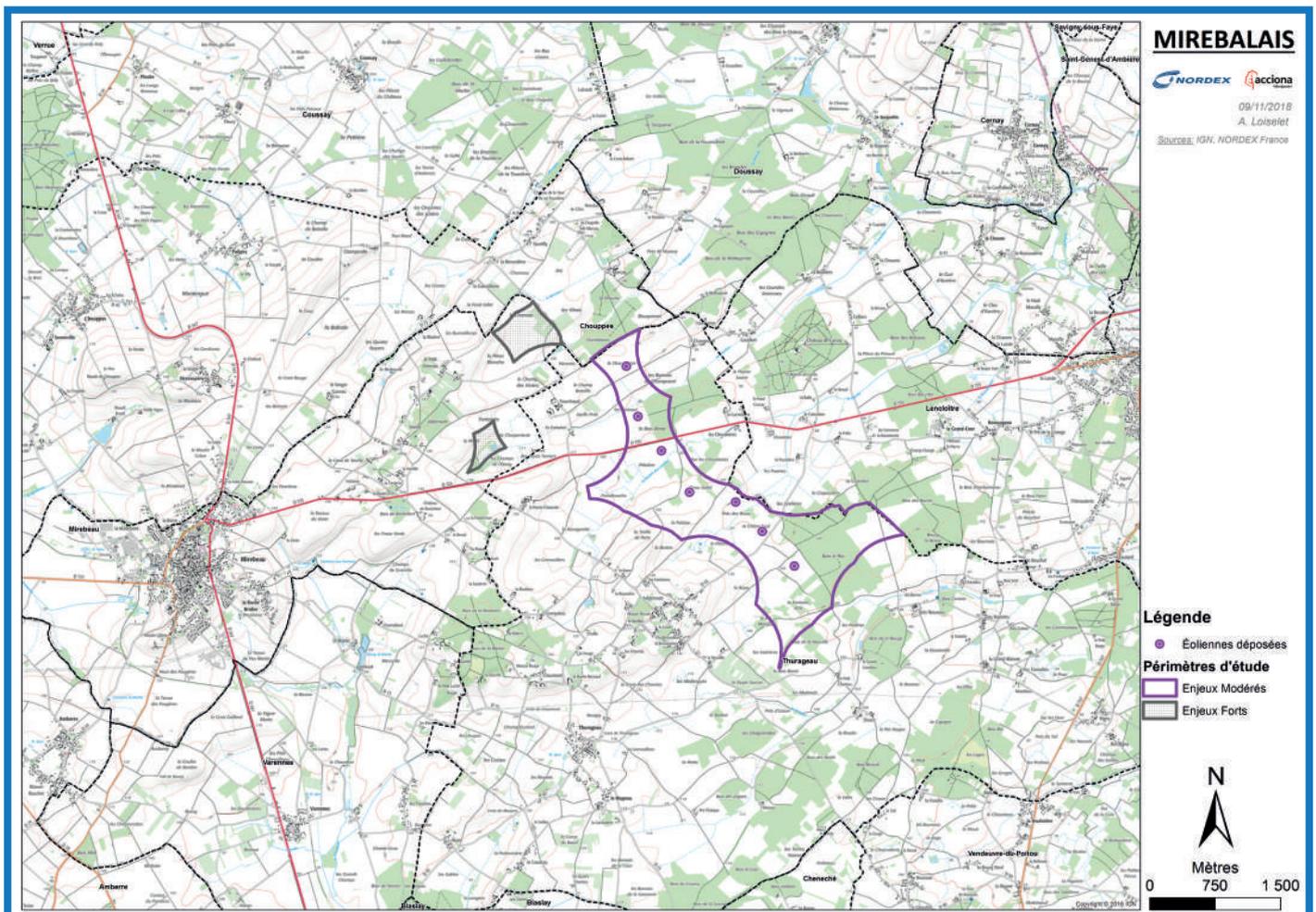
La zone dispose d'un potentiel important pour le développement d'éoliennes. Afin de garantir une implantation en cohérence avec le territoire, NORDEX France avait pris soin de prendre en compte plusieurs contraintes avant de définir une zone d'étude :

- Une distance minimum de 650m entre les éoliennes et les habitations qui va ainsi au-delà de la réglementation prévoyant 500 m,
- Le radar météo de Cherves,
- La zone d'usage de montgolfières,
- Les zones environnementales protégées.

UNE TRAME D'IMPLANTATION DÉFINIE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Entre avril et décembre 2018, les études techniques et les ateliers de concertation ont conduit à définir, de manière progressive et collective, le périmètre de la zone d'étude et l'emplacement des éoliennes.

La trame d'implantation ci-après, déposée en décembre 2018, est issue de l'atelier de concertation n°4 de juin 2018, durant lequel les participants ont opté pour un scénario privilégiant une implantation davantage éloignée des habitations (650 m au lieu des 500 m réglementaires), qui forme un axe du nord-ouest au sud-est.



LE PROJET EN CHIFFRES CLÉS



7
ÉOLIENNES



180 M
DE HAUTEUR
en bout de pale



12 GWh
DE PRODUCTION PAR AN
ET PAR ÉOLIENNE,
soit 35% de la consommation des deux
communes de Mirebeau et Thurageau



UN VENT DOMINANT
PROVENANT DU SUD-OUEST
et possédant une vitesse moyenne
de 6,39 m/s soit environ 23 km/h

Identifié par la présence du mât de mesure sur deux années

LES ÉTUDES



L'ÉTUDE DE VENTS

En janvier 2019, l'étude de vents réalisée par les relevés du mât de mesure indiquaient que la puissance du parc serait de 31,5 MW, avec une estimation de 97 GWh/an de production brute.



L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Grâce à la lecture et l'analyse du paysage fournie par un spécialiste – perception et géométrie de l'espace, et prise en compte des terrains agricoles, cours d'eau et voies de circulation – deux zones d'implantations ont pu être envisagées. C'est en concertation avec les habitants que la zone d'implantation finale fut déterminée.



L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Réalisée par le bureau d'étude SIXENSE Environment, l'étude consiste à mesurer le niveau de bruit ambiant de la zone d'étude en décibels, puis à simuler le niveau de bruit ambiant qu'atteindrait cette zone avec le parc éolien. SIXENSE Environment a relevé le niveau de bruit sur une période continue entre le 26 mars et le 19 avril. L'acoustique du parc éolien sera conforme avec les réglementations en vigueur.



FOCUS SUR LES PHOTOMONTAGES

Lors du quatrième atelier de concertation en mars 2018, les participants ont pu participer à la réalisation de l'étude paysagère en identifiant, à partir de la trame d'implantation, des points de vue qui pourraient faire l'objet de photomontages. Des photomontages ont ainsi été réalisés et présentés durant l'atelier de concertation n°5, en juin 2018.



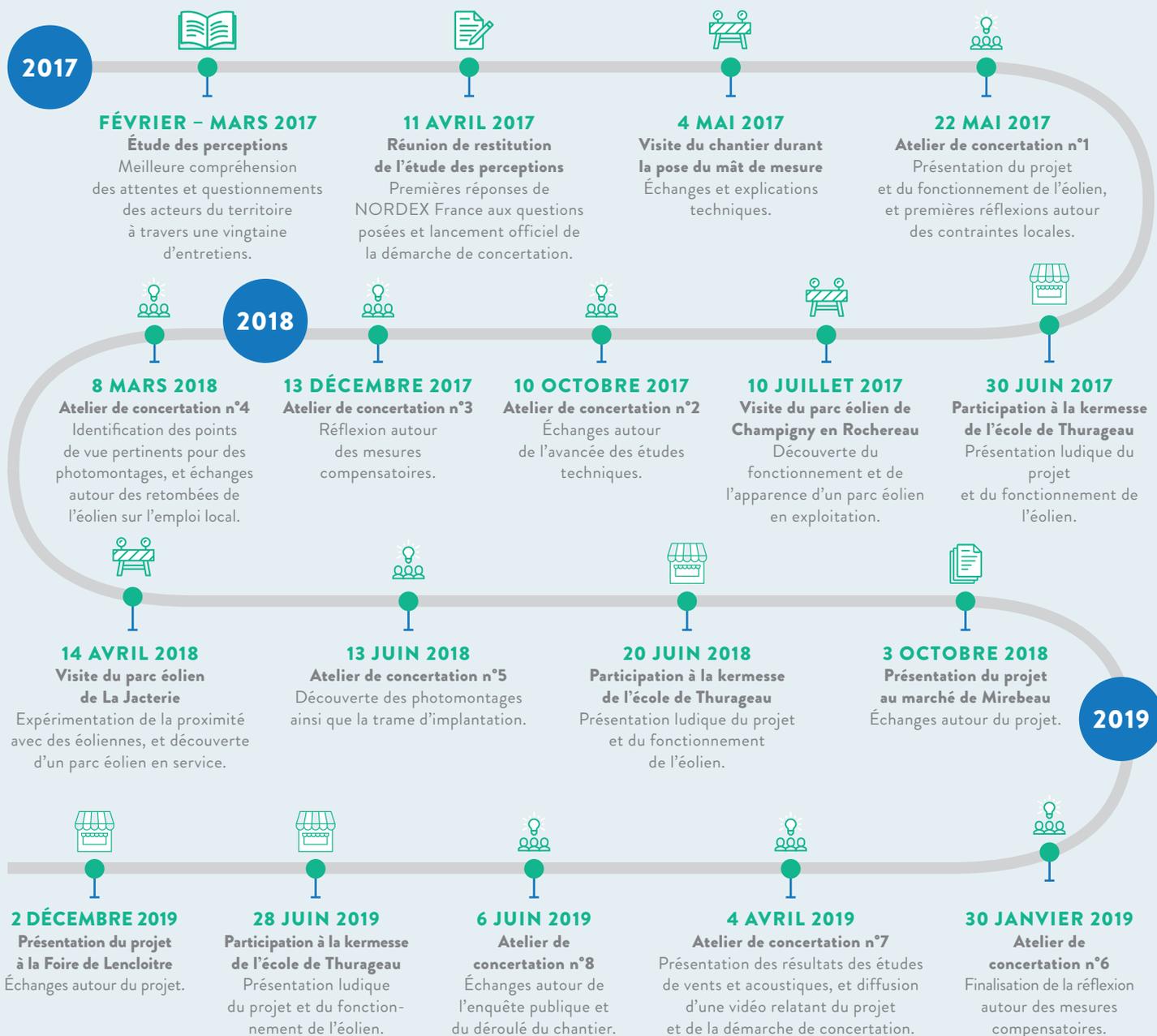
ZOOM SUR LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION

UN PROJET CO-CONSTRUIT AVEC LE TERRITOIRE

- **8 ateliers** de concertation
- **2 visites** de sites
- **3 fêtes de l'école** de Thurageau
- **2 stands d'information** sur des marchés
- **1 visite** de chantier
- **1 trentaine de jours de présence** sur le terrain (porte-à-porte)

LE CALENDRIER DES TEMPS FORTS

De nombreuses rencontres de concertation ont été organisées entre avril 2017 et décembre 2019. En complément des ateliers de concertation, la participation à plusieurs événements locaux a permis une participation à grande échelle des habitants des communes, et d'échanger avec eux sur les avancées du projet. Deux visites de sites ont été organisées à un an d'intervalle, afin de montrer concrètement aux habitants ce à quoi ressemblerait un parc éolien en exploitation. Nous vous proposons ci-après un récapitulatif chronologique :



ZOOM SUR LA COMMUNICATION



10 Lettres d'information distribuées



1 film sur le projet et sa démarche de concertation



LES KAKÉMONOS

Vous trouverez ci-après les kakémonos de présentation du projet ayant été utilisés lors des participations aux événements locaux :

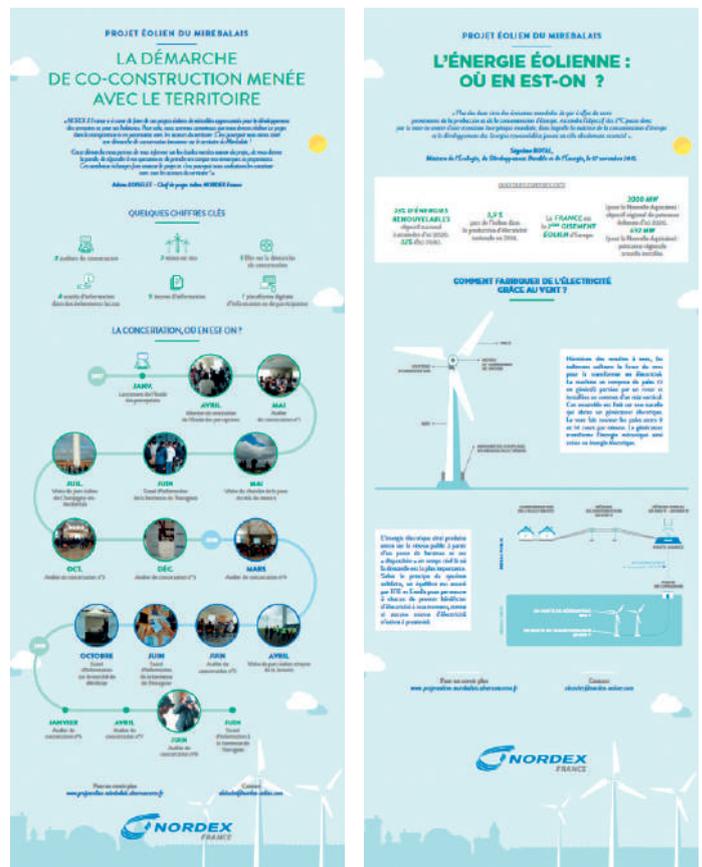
LES LETTRES D'INFORMATION ET FLYERS

Au cours de la démarche de concertation, 10 lettres d'information ont été distribuées à l'ensemble des communes de Thurageau et Mirebeau à chaque étape clé, ainsi que de nombreux flyers d'invitation.



UNE VIDÉO

Une vidéo de présentation du projet est disponible sur la page Youtube de Mazars, accessible depuis la plateforme participative.



CONCERTO : UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE

Une plateforme participative accessible en ligne sous l'adresse www.projeteolien-mirebalais.alterconcerto.fr est tenue depuis les débuts de la démarche de concertation. Plus qu'un outil d'information – les visiteurs peuvent retrouver les lettres d'information et les comptes-rendus des ateliers de co-construction en version numérique, et lire des articles concernant les dernières actualités du projet –, cette plateforme est également un support digital de concertation : les visiteurs peuvent s'inscrire aux prochains événements de concertation, et soumettre leurs propositions.

ENQUÊTE PUBLIQUE



SUITE AU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN DÉCEMBRE 2018, COMPLÉTÉE EN JUIN 2019, DÉBUTE LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PROJET ÉOLIEN DU MIREBALAIS. CETTE PHASE ESSENTIELLE PERMET À LA POPULATION DE CONSULTER TOUTES LES PIÈCES DU DOSSIER, DE POSER DES QUESTIONS ET DE DONNER SON AVIS SUR LE PROJET AVANT LA FIN DE L'INSTRUCTION DU PROJET. POUR LE PROJET ÉOLIEN DU MIREBALAIS, ELLE DURERA UN MOIS À L'ÉTÉ 2020. ELLE PERMETTRA AU PRÉFET DE RENDRE SON AVIS D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE 2020.

COMMENT SE DÉROULE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Un commissaire-enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour mener l'enquête. Pendant l'enquête, les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier des travaux envisagés et formuler des observations.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus.

QUI PARTICIPE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

COMMENT PARTICIPER ?

L'enquête publique sur le projet éolien du Mirebalais se déroule **du vendredi 10 juillet (14h00) au lundi 10 août 2020 (17h00)**. Vous pourrez consulter le dossier du projet sur internet et en mairie, pendant les permanences du commissaire-enquêteur, ou lors des horaires d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 - mercredi de 8h00 à 12h00). Vous pouvez prendre connaissance de l'ensemble des documents comme l'étude d'impact et poser vos questions au commissaire-enquêteur.

Vous pouvez exprimer vos observations, propositions et contre-propositions durant toute la durée de l'enquête :

- Dans le registre d'enquête, sur papier libre.
- Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : À l'attention de M. Gilbert BUF - Mairie de Thurageau - 1 place Gérard Bourguignon - 86110 Thurageau
- Par courrier électronique : mirebalais.projet-eolien-nordex@enquetepublique.net
- En se connectant sur le lien suivant : <http://mirebalais.projet-eolien-nordex.enquetepublique.net>

5 permanences du commissaire enquêteur en Mairie :

- le vendredi 10 juillet 2020 : 14h00 à 17h00,
- le mardi 21 juillet 2020 : 14h00 à 17 h00,
- le mercredi 29 juillet 2020 : 09h00 à 12h00,
- le jeudi 06 août 2020 : 14h00 à 17h00,
- le lundi 10 août 2020 : 14h00 à 17h00.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS ?

Le commissaire enquêteur a une semaine après la clôture de l'enquête pour rendre son rapport à la société porteuse du projet. À la suite de cela, NORDEX France disposera de 15 jours pour fournir un rapport de réponse au commissaire enquêteur qui aura finalement 1 semaine pour rendre son avis définitif (favorable ou défavorable). Le Préfet a 3 mois pour rendre son avis à la suite de cette enquête publique (ce délai peut être plus long en fonction des administrations). Dans ce laps de temps, un projet d'arrêté est fourni et transmis pour un passage en Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages. Enfin, la société NORDEX France s'exprimera sur cet avis avant une publication finale et une décision définitive du Préfet.

WWW.PROJETEOLIEN-MIREBALAIS.ALTERCONCERTO.FR

NORDEX FRANCE

Adrien LOISELET
Chef de projet NORDEX France
Aloiselet@nordex-online.com

MAZARS CONCERTATION

Camille PILI
Consultante Mazars Concertation
Camille.pili@mazars.fr - 06 66 34 73 76

Charline VIALLE
Consultante Mazars Concertation
Charline.vialle@mazars.fr - 06 13 60 01 06